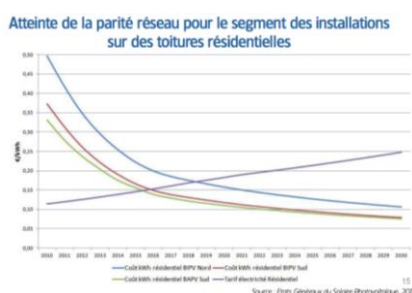


La démarche RECTO VERSO a été initiée par l'**Agglomération du Bocage Bressuirais** à destination des entreprises du territoire pour favoriser les **échanges** et les **mutualisations** en vue d'optimiser l'usage des ressources et de gagner en compétitivité.

Il s'agit de favoriser les échanges de **bonnes pratiques** et mettre en œuvre des **actions collectives** avec un **réseau** d'entreprises du bocage bressuirais, en lien avec l'économie circulaire.

L'**atelier Energie au sujet du Photovoltaïque** a eu lieu, à la **Forêt sur Sèvre**, dans l'entreprise **Violleau** et a été animé par le **CRER** avec le témoignage de l'entreprise.

Contexte : réglementation et prix de rachat



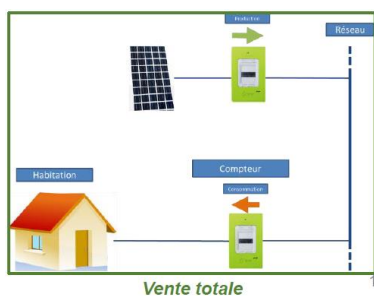
Depuis mars 2016, la réglementation concernant le photovoltaïque a fortement évolué permettant le **développement de l'autoconsommation**.

En ce qui concerne le prix de l'électricité, nous pouvons constater :

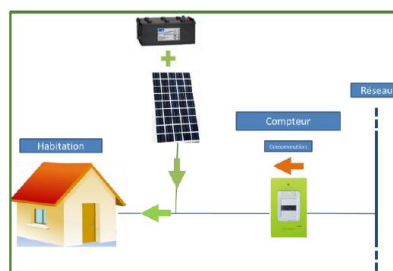
- L'augmentation du prix de l'électricité à l'achat
- La baisse régulière du tarif de rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque

➔ Ces 2 éléments ont conduit à l'atteinte de la parité réseau. La filière photovoltaïque s'est structurée et l'énergie produite par des panneaux solaires va devenir de plus en plus compétitive, d'où l'intérêt de réfléchir à de l'autoconsommation.

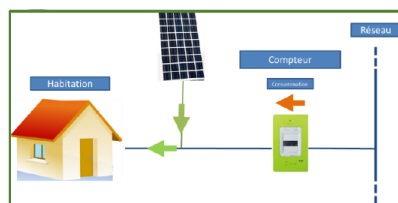
Les différents types d'installations photovoltaïques



Vente totale
L'intégralité de la production est vendue. D'autre part, l'intégralité de la consommation du site est achetée au fournisseur d'électricité. Il s'agit du type d'installation le plus fréquent actuellement.



Autoconsommation avec stockage
L'électricité est soit consommée instantanément par le producteur (autoconsommation d'un point de vue du flux financier et électrique), soit stockée. A noter que les dispositifs de stockage ont un coût et une durée de vie.



Autoconsommation sans injection
L'électricité est consommée instantanément sur place.

En cas de présence d'excédent, il est nécessaire d'installer un dispositif technique garantissant l'absence d'injection sur le réseau. A noter que ce type de dispositif a un coût, sans compter la perte de production en résultant.

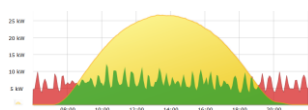


Autoconsommation avec vente de surplus
L'électricité est soit consommée instantanément par le producteur

(autoconsommation d'un point de vue du flux financier et électrique), soit injectée sur le réseau et vendue.

Autoconsommation ou vente totale, quelle solution est la plus adaptée ?

Le profil de consommation de l'entreprise permettra d'identifier le type d'installation le plus adapté à l'entreprise.



Pour l'autoconsommation, il faudra par exemple :

- consommer lors des heures de production (plus de 50% de la production)
- avoir une consommation régulière sur ces périodes (pas de pics de consommation)

Quels sont les facteurs d'opportunité ?

- ✓ **Surface bien exposée**
 - Optimum : Pente de 30° et au sud
 - Pertes faibles en s'éloignant du sud
- ✓ **Sur de faibles pentes**
 - Surface importante en toiture (250 m² - 650 m² - 2000 m²)
 - Tuiles, ardoises, fibrociment (étude de structure, faible surpoids du système)
 - Bac acier (étude de structure, fort surpoids du système)
 - Toit terrasse avec structure béton (surpoids acceptable, lestage du système)
 - Toit terrasse avec structure métallique (fort surpoids, réfection d'étanchéité à prévoir et fixation du système sur l'étanchéité)
- ✓ **Espace au sol disponible**
- ✓ **Rénovation de couverture, désamiantage (ou construction d'un bâtiment)**
- ✓ **Proximité d'un poste de transformation**
- ✓ **Consommation du site forte et régulière pour l'autoconsommation**

Quelles sont les aides pour financer le projet ?

Appel à projet « Electricité Renouvelable en Autoconsommation » - Région Nouvelle-Aquitaine

- Installation > 15 kWc (> 90 m²)

FEDER autoconsommation – Fonds Européens

- Installation > 80 kWc (> 500 m²)

Appel d'offre CRE – Commission de Régulation de l'Energie

- Appel d'offres sur bâtiment de 100 kWc à 8 MWc
- Appel d'offres au sol de 500 kWc à 30 MWc
- Appel d'offres en autoconsommation sur bâtiment de 100 à 500 kWc

Première étape incontournable pour réussir le projet, l'étude d'opportunité

- ✓ **Identifier une surface disponible**
- ✓ **Connaître le profil de consommation**
- ✓ **Analyser quel type d'installation est la plus adaptée (puissance, autoconsommation, aides...)**

Si vous souhaitez être **accompagné** dans votre projet photovoltaïque, le Centre Régional des Energies Renouvelables peut vous aider !



Edouard CHESNEL

Responsable animation Plan Solaire

05 49 08 24 24 - edouard.chesnel@cren.info

